



## FICHE TECHNIQUE ITINERANCE

TITRE DE L'EXPOSITION : AZZEDINE ALAÏA, DE SILENCE SCULPTÉ.  
La collection couture 2003

### DESCRIPTION SOMMAIRE

Présentée le 23 janvier 2003, la collection couture pour l'Été-Automne de la même année incarne le renouveau créatif et stylistique d'Azzedine Alaïa. Depuis onze ans, le couturier n'avait plus présenté de défilé. Ayant pris ses distances avec le système de la mode qu'il contredisait avec prophétie, ne se reconnaissant plus dans une époque qui consacrait alors le succès des modes minimalistes, Azzedine Alaïa s'en tenait à la reconduction de saison en saison de modèles emblématiques, que l'exigence de réalisation et de technicité confirmaient en classiques devenus sa signature.

En 2003, alors que sa maison de couture avait traversé une période de vulnérabilité financière, Azzedine Alaïa trouva de nouveaux soutiens économiques. (...) Il s'isola des semaines durant dans le silence de son atelier et commença à concevoir une collection qui allait le situer de nouveau au plus haut dans l'Olympe des couturiers de son époque.

### NOMBRE DE PIÈCES PRÊTEES :

36 pièces textile de Azzedine Alaïa

Les mannequins, signature des corps que le couturier a conçu pour l'exercice des expositions, sont prêtés.

SUPERFICIE NÉCESSAIRE : 330 m<sup>2</sup>

## VISUELS











## TRANSPORT

Toutes les opérations de transport (caisserie, emballage, transport, stockage, déballage, remballage) sont à la charge directe et exclusive de l’Emprunteur.

Le transporteur étranger, ainsi que son correspondant français, doivent avoir été validés au préalable par la Fondation, qui demande qu’il soit fait appel à l’un des trois grands transporteurs français (André Chenue, Crown Fine Arts, LP Art).

## CONVOIEMENT

Le convoiement des pièces prêtées est assuré par une ou deux personnes désignées par la Fondation. Les frais sont pris en charge directement par l’emprunteur (frais de taxi, trajet en business, 75\$ de per diem par jour).

Deux personnes de la Fondation au moins seront présentes durant l’installation des pièces prêtées puis lors de la désinstallation.

L’emprunteur met à disposition une équipe professionnelle et spécialisée dans le mannequinage (expériences expositions de mode).

## ASSURANCE

L'assurance des œuvres « clou à clou » est à la charge directe et exclusive de l'emprunteur

Le choix de l'assureur et de la police d'assurance sont validés par la Fondation en amont.

## PRÉSENTATION DES ŒUVRES & SCÉNOGRAPHIE

Les pièces sont présentées sur des mannequins choisis par la Fondation.

Le concept scénographique de l'exposition présentée à la Fondation peut être repris, les éléments scénographiques peuvent – quand ils ont été conservés – être loués. L'Emprunteur travaille dans ce cas avec le producteur de la Fondation.

## SÉCURITÉ

L'exposition fait l'objet d'une surveillance 7 jours sur 7, 24h sur 24 par des personnels habilités (sûreté et incendie).

Le système de sécurité incendie comprend détection et alarme.

Les salles d'exposition ont un climat stable (Température 20 degrés +/- 2, Humidité relative 55 % +/- 5). L'éclairage apporte une lumière sans UV et 50 Lux maximum sur les pièces.

Un facility report détaillant les conditions de sécurité incendie et de sûreté du lieu doit être transmis à la Fondation préalablement à tout accord.

## DROITS

L'Emprunteur devra obtenir directement les droits de représentation et reproduction des pièces prêtées auprès de la Fondation et des autres auteurs (photographes et ayants-droits).

## COMMUNICATION

Tous les supports de communication sont soumis à la validation de la Fondation. L'Emprunteur mentionne la Fondation Azzedine Alaïa comme auteure de l'exposition, avec apposition de son logo dans les supports (Communiqué et Dossier de presse, Panneaux de l'exposition).

## ASPECTS FINANCIERS

À la charge de l'Emprunteur

- Transport
- Assurance
- Scénographie
- Aménagements / éclairage / électricité

- Mannequins
- Frais de missions des convoyeurs au début et à la fin de l'exposition
- Invitation de la Présidente et du Directeur de la Fondation au vernissage
- Fees incluant :
  - Les prestations de commissariat de la Fondation
  - Les prestations de préparation de l'exposition (administration et archives)
  - Le synopsis de l'exposition
  - Les textes de l'exposition et la cession de droits sur ces textes
  - Une participation aux frais de restauration et de préparation des pièces de l'exposition
  - L'autorisation d'exploiter les plans de scénographie et d'éclairage de la structure transmis par le producteur français
  - La location du mobilier

Pour information, modalités de versement des Fees : 50% à la signature du contrat, puis 50% le jour de l'inauguration de l'exposition)